

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen et M. Meizonnet

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cannabis est une drogue, au même titre que l'héroïne ou la cocaïne, et cela n'a rien à voir avec l'alcool ou le tabac avec lesquels vous faites une comparaison dans votre présentation. Le cannabis se fixe directement sur les graisses du cerveau, quand l'alcool est digéré et filtré par l'organisme. Le cannabis entrave largement les fonctions cérébrales, perturbe la mémoire, la concentration et la capacité à accomplir des tâches routinières.

La levée de l'interdiction conduirait inévitablement à plus de consommation et en plus grande quantité. De plus, il est extrêmement naïf de penser que les bandes organisées qui vivent des 2 milliards d'euros de ce trafic resteront sans rien faire face à la perte de leurs profits.

Vous invoquez des sondages dans lesquels une majorité des Français seraient favorables à ce dispositif. Mais les Français dans ces mêmes sondages, se sont aussi révélés favorables au retour de la peine de mort. Êtes-vous pour autant favorable à son retour ? Non, bien évidemment !

Par votre proposition de loi, vous vous rendez complices des bandes organisées et vous jetez notre jeunesse dans les bras de la drogue et ses atteintes aux fonctions cérébrales. C'est inadmissible.

Notre jeunesse mérite un avenir sain, en bonne santé, il nous appartient à nous, responsables politiques, de tout faire dans ce sens. Enfin, il nous revient de tout mettre en oeuvre pour sortir les personnes victimes de cette horreur qu'est la drogue. Ce n'est certainement pas en légalisant le cannabis que vous aiderez nos jeunes et nos concitoyens qui subissent le fléau du cannabis.